

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC268

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« au troisième alinéa de l'article 42-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel : au troisième alinéa de l'article 42-2, « il » fait référence au juge pénal et non au CSA.